

THIVIERS

Les cours d'eau de Razac officiellement reconnus face au projet d'Imerys

Les associations Sauvegardons Razac et le bassin de la Côte, France nature environnement Nouvelle-Aquitaine (Fnena), Sepanso 24, SOS Forêt Dordogne et les riverains se félicitent d'une nouvelle victoire obtenue contre la multinationale Imerys et son projet d'extension de carrière de quartz. En effet, les cours d'eau de Razac ont été reconnus par la Direction départementale des territoires (DDT).

La visite complémentaire a eu lieu au mois de juin et cette expertise a corroboré les conclusions de la première reconnaissance de terrain, ce

qui confirme la qualité de l'expertise indépendante fournie en 2025 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Ces nouveaux éléments devront être pris en compte par l'entreprise et une instruction complémentaire du dossier Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) va démarrer sous peu.

Grève de la soif

Cette visite complémentaire fait suite celle du 14 novembre 2025 concédée par la préfecture et à la

venue du sous-préfet du 27 janvier à Thiviers. L'association Sauvegardons Razac et le bassin de la Côte s'était mobilisée au mois de janvier pour soutenir la grève de la soif de la bénévole Noëlla Chatenoud (lire « Sud Ouest » du 24 janvier). Elle avait été reçue à cette occasion avec son comité de soutien par le sous-préfet Benoît Legrand et le directeur départemental des territoires. Lors de cette réunion, a été reconnue « la présence de sources, de zones humides et de cours d'eau dans le périmètre concerné par ce potentiel chantier ».

Les associations requérantes demandent la suspension du chantier jusqu'à ce que le recours contentieux soit jugé et qu'une nouvelle étude d'impact sur l'ensemble du projet par un bureau d'étude indépendant soit réalisée. Concernant les deux cours d'eau qui sont officiellement reconnus, ils apparaîtront d'ici la fin de l'été sur la carte officielle des cours d'eau de France et seront désormais protégés par la loi sur l'eau.

Un appel à soutien a été lancé par les associations pour financer la suite de la procédure juridique via le site www.helloasso.com/associations/sauvegardons-razac-et-le-bassin-de-la-cote.

Serge Simorre



Noëlla Chatenoud (le dossier vert en main) avec le comité de soutien, à la sortie de la réunion avec le sous-préfet le 27 janvier. ARCHIVES SERGE SIMORRE